

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 2025

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le 9 mai 2025

Président: M. Xavier **ODO**.

Secrétaire de séance : M. Amar **MANSOURI**.

Présents :

M. Xavier **ODO**, Mme Isabelle **GAUTELIER**, Mme Najoua **AYACHE**, M. Florian **RAPP**, Mme Victoria **MARI**, M. Frédéric **SERRA**, Mme Irène **DARRE**, M. Arnaud **DEROUBAIX**, M. Djamel **MESAI-MOHAMMED**, Mme Nathalie **COURREGES**, M. Hervé **NOUZET**, M. Amar **MANSOURI**, M. Olivier **CAPELLA**, Mme Delphine **FAURAND**, Mme Aurélie **FRONTERA**, M. Florian **CAMEL**, Mme Pia **BOIZET**, M. Jérôme **BUB**, Mme Daniela **SEIGNEZ**, M. Monji **OUERTANI**, M. Stéphane **GAUBY**

Procuration :

M. Guillaume **MOULIN** donne pouvoir à Mme Irène **DARRE**, Mme Marie-Claude **MASSON** donne pouvoir à M. Olivier **CAPELLA**, Mme Maria **MARTINEZ** donne pouvoir à M. Xavier **ODO**, M. Maxime **MONTET** donne pouvoir à M. Hervé **NOUZET**, Mme Chloé **OLLAGNIER** donne pouvoir à M. Florian **RAPP**, M. Théo **VIGNON** donne pouvoir à M. Amar **MANSOURI**, M. Roland **DÉCOMBE** donne pouvoir à Mme Pia **BOIZET**, Mme Marie-Line **JULLIEN** donne pouvoir à Mme Najoua **AYACHE**

MANDAT 2020-2026 - ÉLECTION D'UN ADJOINT

Vu l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui précise que le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints au maire sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit adjoints pour la Ville de Grigny ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°20_050 du 25 mai 2020, fixant à huit le nombre d'adjoints au maire ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°20_051 du 25 mai 2020, relative à l'élection des adjoints au Maire,

Considérant la vacance du poste de 8^{ème} adjoint au Maire, suite à la démission de Monsieur Christophe Cabrol de son mandat de 8^{ème} adjoint au Maire ;

Vu le courrier en date du 14 mai 2025, par lequel Madame le Préfet a accepté la démission de Monsieur Christophe CABROL, et en application des dispositions de l'article L2122-15 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 mai 2025, se prononçant sur le 8^{ème} rang du nouvel adjoint dans l'ordre du tableau ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement de l'activité municipale il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 8^{ème} adjoint ;

Considérant que, aux termes de l'article L2122-7-2 du CGCT, modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, « [...] Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. » ;

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret et dans les

conditions de l'article L2122-7-2 du CGCT ;

En conséquence,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE
DE PROCÈDER à l'élection du 8^{ème} Adjoint au maire.

Est candidat :

- Monsieur Arnaud DEROUBAIX

Après avoir, conformément à l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, voté à scrutin secret, de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	29
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Nombre de bulletins blancs et nuls (au sens de l'article L.66 du code électoral) :	3
Refus de vote :	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	26
Majorité absolue :	14

ONT OBTENU :

- Monsieur Arnaud DEROUBAIX : 24 voix
- Monsieur Jérôme BUB : 02 voix

Monsieur Arnaud DEROUBAIX est proclamé 8^{ème} Adjoint au maire, il est immédiatement installé.

Le nouveau tableau des adjoints est précisé suite à cette élection :

1 ^{er} adjoint	Isabelle GAUTELIER
2 ^{ème} adjoint	Guillaume MOULIN
3 ^{ème} adjoint	Najoua AYACHE
4 ^{ème} adjoint	Florian RAPP
5 ^{ème} adjoint	Victoria MARI
6 ^{ème} adjoint	Frédéric SERRA
7 ^{ème} adjoint	Irène DARRE
8 ^{ème} adjoint	Arnaud DEROUBAIX

Le Conseil municipal PREND ACTE de l'élection du 8ème adjoint au Maire.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 16 mai 2025.

Le Maire,
Xavier ODO.

Le secrétaire de séance
Amar MANSOURI.

